

## Etude sectorielle

# Serrurerie Métallerie 2006

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne  
Service Economique**

*Cette action est cofinancée par l'Objectif 3 - Fonds social européen - Union européenne*

**322 square des Champs Elysées – B.P. 225 – 91007 Evry Cedex**

## Sommaire

<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
<b>MISE EN GARDE</b>	<b>5</b>
<b>DEFINITION DE L'ACTIVITE</b>	<b>5</b>
<b>L'activité de Serrurerie - Métallerie</b>	<b>5</b>
Qualités requises	6
Description des tâches / conditions de travail	6
Evolution professionnelle	6
Etudes / formations	7
Formation continue	7
<b>L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>8</b>
<b>Les règles de la profession</b>	<b>8</b>
Qualification obligatoire	8
Stage de préparation à l'installation	8
<b>Les règles de l'activité</b>	<b>9</b>
Règles et normes	9
Garanties et assurances	10
Affichage des prix et devis	10
Les organismes de qualification	11
<b>Les statuts de l'entreprise, les formes juridiques, le social et le fiscal</b>	<b>12</b>
Formes juridiques les plus courantes	12
Les organismes sociaux	13
Conventions collectives	14
Fiscalement : TVA applicable	14
<b>L'EVOLUTION DE LA CONSOMMATION</b>	<b>15</b>
Conjoncture	15
Les marchés du neuf et de l'entretien	16
Les types d'ouvrage	16

<b>LES CHIFFRES NATIONAUX, DEPARTEMENTAUX ET DE L'ESSONNE</b>	<b>17</b>
<b>Données nationales</b>	<b>17</b>
Les entreprises	17
Evolution des effectifs et qualification des salariés	17
<b>Données régionales</b>	<b>18</b>
<b>Données régionales</b>	<b>19</b>
<b>Les entreprises et leurs caractéristiques en Essonne</b>	<b>19</b>
Le nombre d'entreprises installées en Essonne	19
L'âge des chefs d'entreprise en Essonne	19
L'ancienneté des entreprises en Essonne	20
L'emploi salarié en Essonne	20
Parmi les établissements « employeurs »	20
Répartition des entreprises sur le département de l'Essonne	21
Nombre d'entreprises par communes et par activité	23
<b>RENSEIGNEMENTS PRATIQUES</b>	<b>24</b>
<b>LES LIENS UTILES</b>	<b>25</b>
<b>LES SOURCES D'INFORMATION</b>	<b>27</b>

## Préambule

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, en partenariat avec la Préfecture de l'Essonne, ont sollicité la participation de l'Union européenne pour cofinancer, dans le cadre du Fonds Social Européen, un programme qui réponde aux attentes des acteurs économiques et aux enjeux de développement du département de l'Essonne.

Dans cette perspective, des études sectorielles thématiques ciblées sur le territoire essonnien sont réalisées.

### **Le présent rapport traite des activités de Serrurerie Métallerie.**

#### **Deux objectifs sont visés à travers cette étude :**

1. Comprendre le contexte général dans lequel s'inscrivent aujourd'hui ces activités, d'un point de vue national, régional et local.
2. Mesurer les risques et les opportunités pour un créateur de développer une activité dans ces secteurs en Essonne.

#### **La réalisation de cette étude s'est appuyée sur les données suivantes :**

- Répertoire des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne avec des chiffres mis à jour en juillet 2005
- APCM – Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Outils « OLIA » d'analyse des données RSA/INSEE spécifique aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat
- Données annuelles des CDGA – Fédération des Centres de Gestion agréés
- Statistiques et études économiques de la CAPEB
- Statistiques nationales INSEE

## Mise en garde

Conçue avec un grand souci de pédagogie et de clarté, cette étude sectorielle très pragmatique, apporte des éléments de réponses aux questions légitimes que tout porteur de projet se pose.

Sans prétendre remplacer l'étude de marché, le créateur trouvera dans cet exposé un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives, qui ne constitue en aucun cas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise mais permettra d'attirer son attention sur des écueils qu'il aurait sous-estimés.

Nonobstant tout le soin apporté à la réalisation de cette étude, nous ne pouvons garantir dans le temps les informations et déclinons toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage.

## Définition de l'activité

### L'activité de Serrurerie - Métallerie

---

L'activité de serrurerie - métallerie est répertoriée dans la nomenclature NAFA (Nomenclature d'Activités Françaises de l'Artisanat) **code 45.4.D**, sous le nom de « menuiserie métallique, serrurerie ».

Cette classe comprend :

- le blindage de portes extérieures et l'installation de portes blindées
- le montage de portes coupe-feu
- le montage de faux plafonds sur structures métalliques, de cloisons mobiles, etc.
- le montage des fermetures de bâtiment métalliques : persiennes, volets, portes de garage, etc.
- le montage de serres, de vérandas et salons d'hiver, pour particuliers
- l'installation de faux planchers sur structure métallique pour les installations informatiques

Mais elle ne comprend pas :

- la pose de ferronnerie décorative (cf.45.4M)

L'activité de menuiserie métallique, serrurerie est immatriculée au Répertoire des Métiers auprès des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Cette étude porte sur les activités de menuiserie métallique et serrurerie en tant qu'activité de finition du bâtiment. Elle ne porte pas sur les activités de fabrication d'outils ou de matériel pour le bâtiment.

## Eléments du profil « type » du chef d'entreprise : compétences, aptitudes

---

### Qualités requises

---

- Aptitude intellectuelle : sens de la responsabilité, capacité de raisonnement, qualité d'adaptation : transfert des compétences
- Sens des relations humaines (contact clientèle)
- Sens des relations commerciales : cette partie devient de plus en plus indispensable pour assurer la pérennité de l'entreprise
- Bonne connaissance du calcul, du métré, du dessin, précision, méthode
- Connaissance et respect des normes et des règles de sécurité
- Goût et sens de la décoration

Le serrurier métallier, comme tous les artisans du bâtiment, doit avoir une bonne condition physique.

Son champ d'activité peut être varié et étendu, il doit donc être polyvalent car les types d'ouvrages varient. Il doit aussi être informé des normes, des derniers produits sortis et des techniques nouvelles afin d'être en capacité de répondre aux diverses sollicitations de sa clientèle.

Chaque chantier comportant son lot d'imprévus, le serrurier métallier doit être en mesure de s'adapter rapidement et de proposer des solutions adéquates qui ne retarderont pas le chantier.

Enfin s'il est à son compte, le serrurier métallier doit avoir des connaissances de base en gestion d'entreprise.

### Description des tâches / conditions de travail

---

Source : CAPEB

Les serruriers métalliers interviennent sur les bâtiments pour construire (charpentes métalliques...), protéger (fermetures, blindages, domotique...) et améliorer le confort (ascenseurs, panneaux solaires...).

Ils travaillent à partir de matériaux de plus en plus diversifiés (métaux ferreux, non ferreux, de synthèse comme le PVC ou composites comme le carbone).

### Evolution professionnelle

---

La plupart des serruriers métalliers débutent en tant qu'ouvrier ; ils peuvent ensuite se mettre à leur compte en créant ou reprenant une entreprise.

## Etudes / formations

Source : CAPEB

Les formations répondent aux besoins de diversité inhérents au métier de serrurier métallier (du montage de serrures aux installations de charpentes métalliques ainsi que la ferronnerie d'art). On trouve donc différentes spécialités à chaque niveau de formation :

- **CAP** : serrurerie métallerie, construction d'ouvrages de bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse, ferronnerie
- **BEP** : Bâtiment : métal, aluminium, verre et matériaux de synthèse
- **Mentions complémentaires** : aluminium, produits de synthèse, soudage
- **Brevet professionnel** : serrurerie métallerie, construction d'ouvrages de bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse
- **Bac professionnel** : structures métalliques, bâtiment métal - verre – aluminium – matériaux de synthèse
- **Bac technologique** : sciences et technologies industrielles, spécialité construction mécanique option structures métalliques
- **BTS** : constructions métalliques, enveloppe du bâtiment (façade, étanchéité)

Et parmi les formations AFPA

- **CFP** : poseur installateur de menuiseries fermetures et équipements, ferronnier
- **CPP** : métallier, menuisier aluminium et matériaux de synthèse

La formation en alternance peut être choisie par les jeunes de moins de 26 ans (contrat de professionnalisation (cf. site de la CAPEB [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr))).

## Formation continue

La formation continue peut être envisagée pour compléter des techniques du métier, pour se perfectionner, se qualifier dans une logique d'évolution de carrière ou pour acquérir des notions de gestion, de comptabilité, d'informatique etc.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose également des formations en informatique – bureautique, gestion de l'entreprise, Internet, fiscalité, etc.

Les prises en charge des formations sont assurées :

	<b>Salariés, conjoints</b>	<b>Chefs d'entreprise</b>
<b>Entreprises adhérentes de la CAPEB</b>	FAF SAB 8 rue du Regard 75006 Paris Tel : 01 49 54 77 00	CAPEB Grande Couronne (91) 43, Rue d'Eplûches B.P. 115 Saint-Ouen l'Aumône 95316 Cergy Pontoise Cedex Tél : 01.34.32.33.66
<b>Entreprises non adhérentes de la CAPEB</b>	FAF SAB 8 rue du Regard 75006 Paris Tel : 01 49 54 77 00	FAF du Secteur du Bâtiment 2 rue de Châteaudun 75009 Paris Tel : 01 49 70 85 70  ARFAB 42 rue Coulmier 45000 Orléans Tel : 02 38 77 04 27

Dans les deux cas, il faut toujours adresser une demande concomitante au Fond d'Assurance Formation de la région Ile de France :  
72 rue de Reuilly - 75592 Paris Cedex 12 - Tel : 01 53 33 53 60

## L'activité de l'entreprise

### Les règles de la profession

---

#### Qualification obligatoire

---

Les activités de finition du bâtiment donc de serrurerie - métallerie exigent depuis la loi n° 96-603 du 05 juillet 1996 et le décret d'application n°98-246 du 2 avril 1998, une qualification minimum correspondant au CAP, mais pouvant être également, en l'absence de diplôme, remplacée par 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine concerné.

Dans le cas où le futur chef d'entreprise ne pourrait fournir de diplôme ou n'aurait pas une expérience suffisante, l'embauche d'un salarié à temps complet est envisageable et acceptable à condition qu'il soit lui même diplômé ou qualifié par son expérience professionnelle antérieure.

Dans le cas de diplômés ou d'expérience salariée à l'étranger, une procédure préfectorale a été mise en place afin de faire valider les acquis sous certaines conditions.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat peut être interrogée pour confirmation en cas de qualification ne correspondant pas au projet envisagé ou si la future activité intègre plusieurs métiers différents.

#### Stage de préparation à l'installation

---

Pour immatriculer une entreprise au Répertoire des Métiers, quelque soit sa forme juridique, il est obligatoire de suivre un stage d'une durée légale de 30 heures.

La loi n°82-1091 du 23 décembre 1982 et les décrets d'applications n° 83-517 du 24 juin 1983, n° 93-888 du 2 juillet 1993 stipulent que la demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers doit être accompagnée d'une attestation de suivi de stage de préparation à l'installation délivrée par une Chambre de Métiers ou d'une dispense accordée par le Président de la Chambre de Métiers.

Ce stage organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne et de l'Artisanat se déroule sous la forme d'une session du lundi au vendredi, à temps complet, de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30.

(Contact : Service Formation : 01.69.47.54.21)

## Les règles de l'activité

---

Créer une entreprise de serrurerie métallerie requiert le respect des grands principes du droit du commerce et de la distribution, aux dispositions nombreuses.

Elles concernent principalement :

- les conditions pour être chef d'entreprise et pour exercer en France ;
- les obligations d'assurance décennale (garantie 10 ans) ou biennale (garantie 2 ans) en fonction des activités ;
- la protection du consommateur / loyauté ;
- l'affichage des prix et autres informations obligatoires si les prestations ont lieu directement chez le particulier ;
- la concurrence déloyale, la publicité mensongère, les pratiques déloyales et discriminatoires, soldes et autres ventes exceptionnelles ;
- les contrats avec les fournisseurs ;
- les obligations comptables ;
- la sécurité des moyens de paiement, les chèques impayés, les délais de paiement ;
- etc.

## Règles et normes

---

### Réglementation relative aux normes de sécurité

Les normes de sécurité sur les chantiers sont nombreuses et strictes et leur respect est contrôlé par l'Inspection du Travail. Les établissements suivants tiennent à la disposition des professionnels de la documentation sur cette réglementation :

Les Editions de l'OPPBTP : pour obtenir des guides pratiques, de sécurité, des manuels, des mémo fiches et affiches.

Tél : 01 46 09 20 33 - [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr)

Institut National de Recherche et de Sécurité :

Tél : 01 40 44 30 00 - [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

La CAPEB et la Fédération Nationale du Bâtiment sont aussi des sources d'information sur la sécurité en entreprise.

CAPEB Essonne : 01.34.32.33.66 - [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

FFB : 01.60.90.37.50 - [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

## Garanties et assurances

---

Tout serrurier métallier doit répondre de la qualité des travaux qu'il a effectués. Il est soumis à des garanties, assurances et responsabilités déterminées par la loi 78-12 du 4 janvier 1979.

Le serrurier - métallier, tant qu'il mène des projets de finition doit souscrire obligatoirement une garantie de bon fonctionnement (2 ans). Par contre, s'il est amené à effectuer des travaux de gros œuvre, il devra s'assurer de posséder une garantie décennale pour le chantier concerné.

### **Garantie de bon fonctionnement**

Durant les 2 années qui suivent la réception de l'ouvrage, le constructeur est responsable du bon fonctionnement des autres éléments d'équipement du bâtiment. Sont considérés « autres éléments d'équipement » ceux dissociables du bâtiment, c'est-à-dire ceux que l'on peut retirer sans détériorer ou enlever de la matière à l'ouvrage. L'assurance biennale est fortement recommandée mais n'est pas obligatoire.

### **Responsabilité décennale**

Le constructeur d'un ouvrage est responsable des dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage, le rendent impropre à son utilisation ou affectent la solidité des éléments d'équipement (indissociables des éléments de viabilité, fondation, ossature, clos et couverts). Cette responsabilité court durant 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage.

L'assurance décennale est obligatoire pour la réalisation de travaux de gros œuvre dans le bâtiment.

### **Garantie de parfait achèvement**

L'entrepreneur est tenu, pendant un délai d'un an à compter de la réception, de réparer tous les désordres signalés par le maître d'ouvrage. Cette garantie ne concerne pas les travaux destinés à remédier aux effets de l'usure normale ou de l'usage.

Il n'y a pas d'assurance pour la garantie de parfait achèvement.

Il est vivement recommandé aux entrepreneurs de la construction de compléter leur assurance décennale par une assurance responsabilité civile pendant les travaux et après réception.

## Affichage des prix et devis

---

L'entreprise doit afficher ses prix à l'intérieur de ses locaux et présenter au client un écrit contenant des informations sur les prix pratiqués.

La remise d'un devis est obligatoire pour une prestation supérieure à 150 €.

La facture est obligatoire au-delà de 15.24 € (arrêté du 2 mars 1990 relatif à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans les secteurs du bâtiment et de l'électroménager).

Il existe des bibliothèques de prix professionnels pouvant servir de base pour l'élaboration des devis.

Exemple : BATIPRIX – Editions Le Moniteur

Batiprix a été conçu pour aider les professionnels du bâtiment dans la réalisation de leurs devis, suivant la méthode dite « au déboursé sec », afin de prévoir l'ensemble des dépenses qu'ils devront effectuer pour réaliser chaque chantier.

[www.batiprix.com](http://www.batiprix.com)

En librairie :

**Librairie Le Moniteur**  
17, rue d'Uzès  
75108 Paris cedex 02  
Tel : 02820 320 901

**Librairie Le Moniteur Odéon**  
7 place de l'Odéon  
75006 Paris  
Tel : 01 44 41 15 75

## Les organismes de qualification

---

### Démarche qualité

La démarche qualité et de certification pour les serruriers métalliers permet de faire reconnaître officiellement le travail fourni, d'améliorer son image et de bénéficier éventuellement d'une certification de son système qualité. Cette certification se fait sur la base de référentiels adaptés au secteur d'activité.

Qualibat est l'organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment.



55, avenue Kleber  
75784 Paris cedex 16  
Tel : 01 47 04 26 01  
[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

### Certification

Les produits et les équipements du bâtiment sont régis par un certain nombre de normes, dont la marque NF, régie par l'AFNOR



11 rue de Pressensé  
93210 Saint Denis  
Tel : 01 41 62 80 00  
[www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)

## Statuts de l'entreprise, formes juridiques, aspects sociaux et fiscaux

### Formes juridiques les plus courantes

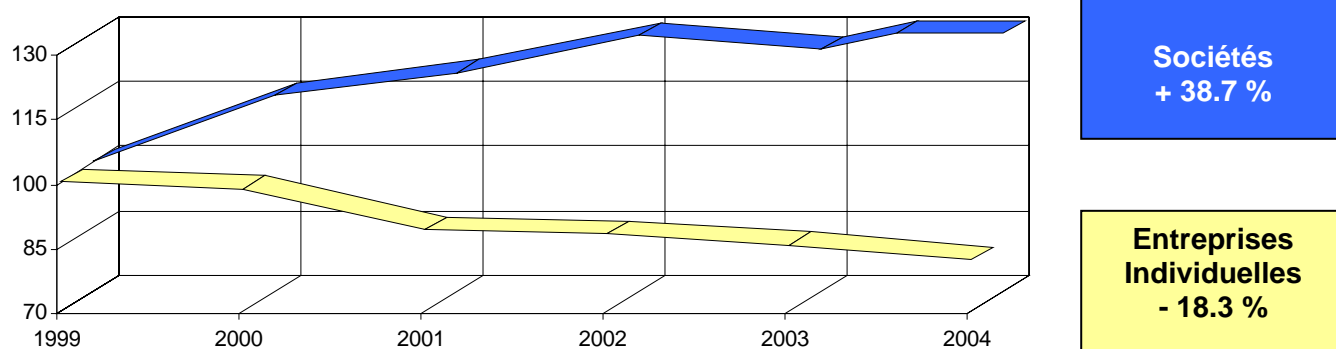
En Essonne, les entreprises du secteur de la serrurerie - métallerie sont majoritairement des sociétés. Cette tendance se confirme depuis 1999.

**De 1999 à 2004, les « entreprises individuelles, personnes physiques » ont diminué de 18.3 %.**

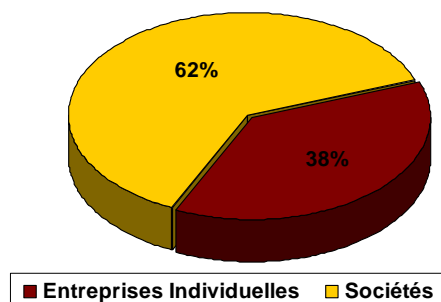
**De 1999 à 2004, les « sociétés, personnes morales » ont augmenté de 38.7 %.**

Source INSEE / RSA 2004

Courbe Indice base 100 année 1999



En janvier 2006, les sociétés représentaient 62 % des activités installées, les entreprises individuelles 38 %.



Source : Répertoire des Métiers – mars 2006

(L'immatriculation en CCI pour une entreprise individuelle est légalement obligatoire si l'activité nécessite de vendre des produits ou marchandises « en l'état », c'est-à-dire sans fabrication, réparation ou transformation).

## Les organismes sociaux

---

En fonction du statut du chef d'entreprise, un certain nombre d'organismes sociaux deviennent obligatoires pour couvrir l'ensemble de sa couverture sociale.

Les déclarations sont automatiquement réalisées par le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) en ce qui concerne les non salariés (gérant majoritaire de société, chef d'entreprise individuelle).

Elles sont à la charge du créateur si son statut est gérant minoritaire ou égalitaire de société (SARL).

### Principaux organismes :

**Pour le chef d'entreprise individuelle**, non salarié, 3 organismes sociaux sont obligatoires :

- Pour la santé : Une caisse maladie régionale, la CMR sous le contrôle de la caisse nationale CANAM ( [www.canam.fr](http://www.canam.fr)). Le chef d'entreprise doit choisir dès sa création, un organisme conventionné pour le paiement de ses cotisations parmi 4 caisses dans une liste que lui remet le CFE (centre de formalités des entreprises) au retrait de son dossier.
- Pour la famille : l'URSSAF : [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr) (essentiellement les allocations familiales)
- Pour la retraite : les AVA, principale caisse retraite des travailleurs non salariés artisans. (Pour la vieillesse de base, la retraite complémentaire) - [www.cancava.fr](http://www.cancava.fr)

**Pour le gérant majoritaire de société**, non salarié, des organismes sociaux identiques au chef d'entreprise individuelle (voir ci-dessus).

- Pour la retraite : AVA: [www.cancava.fr](http://www.cancava.fr)

**Pour le gérant minoritaire ou égalitaire de société** (SARL), assimilé salarié, des organismes sociaux identiques à ceux des salariés.

## Conventions collectives

---

L'embauche des salariés est soumise au respect des conventions collectives.

En cas d'embauche de salariés, la convention collective applicable est celle du bâtiment. Il en existe plusieurs selon les cas :

Brochure JO n° 3107	« bâtiment et travaux publics »
Brochure JO n° 3002	"bâtiment - employés, techniciens et agents de maîtrise ingénieurs, assimilés et cadres"
Brochure JO n° 3258	"bâtiment - ouvriers - entreprises de plus de 10 salariés"
Brochure JO n° 3193	"bâtiment - ouvriers - entreprises jusqu'à 10 salariés"
Brochure JO n° 3032	"bâtiment -région parisienne - ouvriers, employés techniciens et agents de maîtrise, cadres"

Les conventions collectives sont disponibles directement auprès de la Documentation Française

La Documentation française  
124 rue Henri Barbusse  
93 308 Aubervilliers Cedex  
Standard, Tél. : 01 40 15 70 00  
Fax : 01 40 15 68 00  
Renseignements documentaires, Tél. : 01 40 15 71 03  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>  
[information@ladocumentationfrancaise.fr](mailto:information@ladocumentationfrancaise.fr)

## Fiscalement : TVA applicable

---

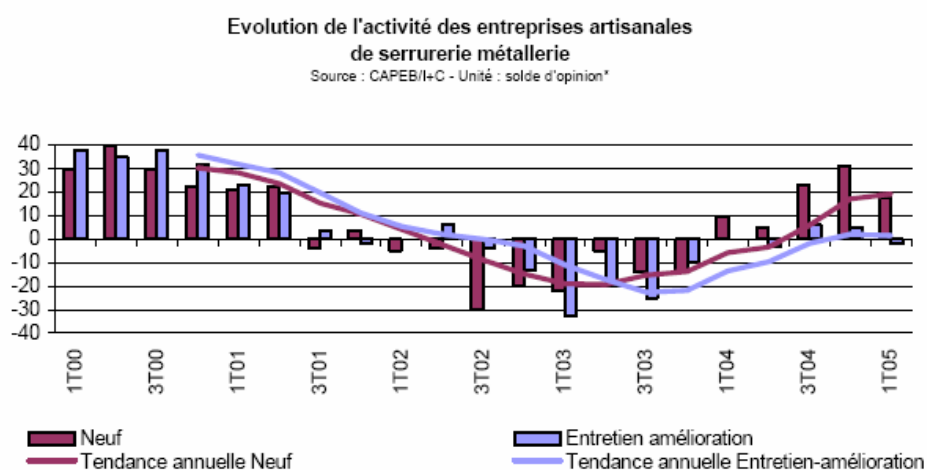
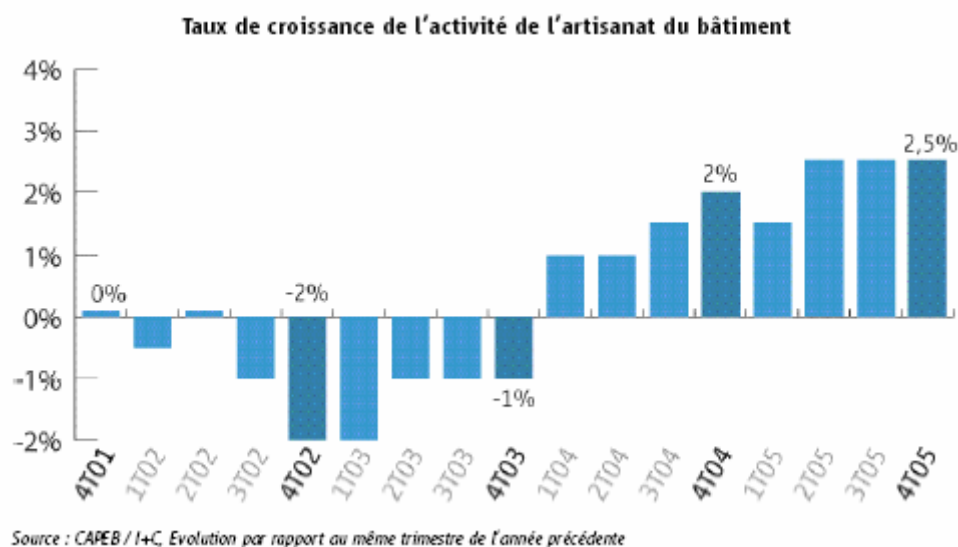
Le taux normalement applicable est de 19.6 % pour l'achat et la vente.

Pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien réalisés dans les locaux d'habitation, la TVA applicable sur les ventes et les prestations est de 5.5%, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence. C'est pourquoi par exemple la pose d'une porte blindée sera taxée à 5.5% mais la réparation d'une serrure en cas d'effraction sera de 19.6%.

## L'évolution de la consommation

L'année 2005 a atteint les meilleurs résultats depuis 15 ans en terme de chiffre d'affaires, de commandes et d'embauches, ce qui est notable dans un contexte général de consommation morose (+ 1.6% PIB contre +2.3 % pour les entreprises du bâtiment de moins de 20 salariés).

### Conjoncture

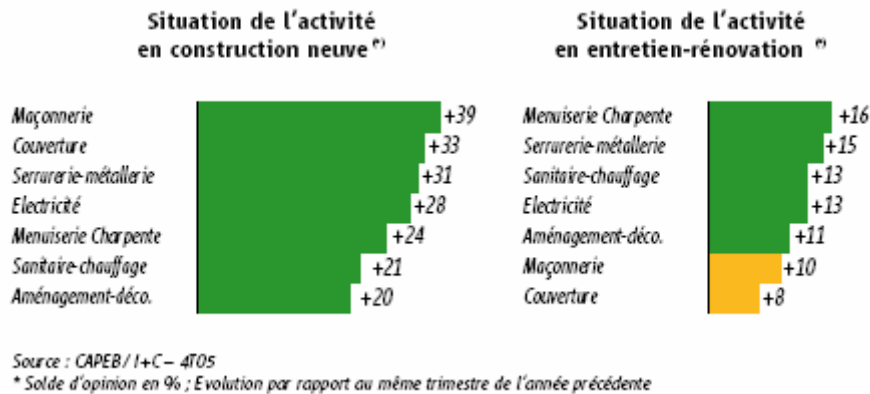


\* Le solde d'opinion correspond à la différence entre le pourcentage de réponses enregistrant une progression et la part de celles enregistrant une diminution

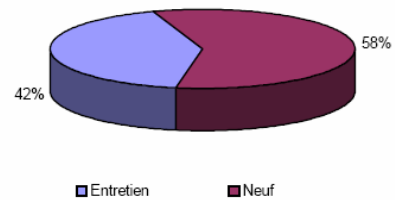
Les entreprises du bâtiment ont conservé en 2005 leur bonne progression (supérieure au niveau de l'artisanat dans sa globalité) et plus particulièrement sur le marché du neuf.

Les marchés du neuf et de l'entretien

Source : capeb

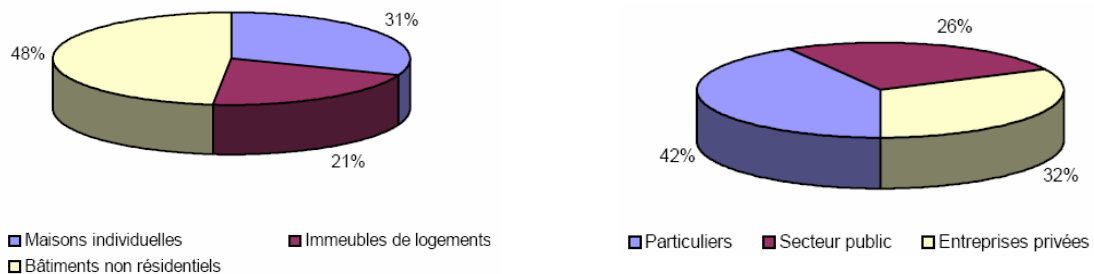


La serrurerie a plus à jouer sur le marché du neuf, plus porteur pour elle que l'entretien / amélioration.



Les types d'ouvrage

Source : capeb



C'est donc sur le marché des particuliers et des bâtiments non résidentiels que les entreprises du bâtiment développent le plus de chiffre d'affaires en 2005.

Les notes de conjoncture trimestrielles (d'où est extrait une grande partie des données ci-dessus) sont directement accessibles sur le site de la CAPEB en téléchargement.

[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)



## Les chiffres nationaux, départementaux et de l'Essonne

### Données nationales

#### Les entreprises

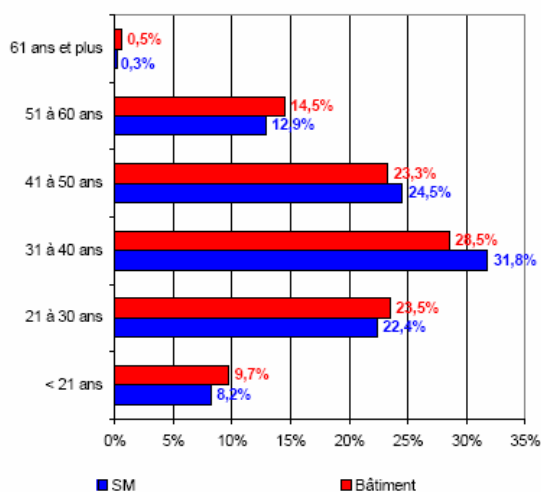
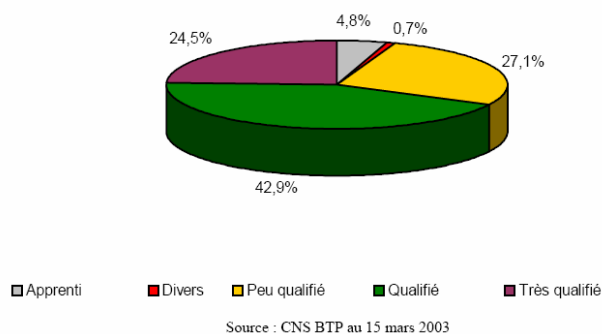
Source : capeb

Il y a 11 488 entreprises de serrurerie - métallerie en France en 2004.

Elles représentent 40 968 actifs en 2003.

Le chiffre d'affaire global est de 3 586 millions d'euros en 2004.

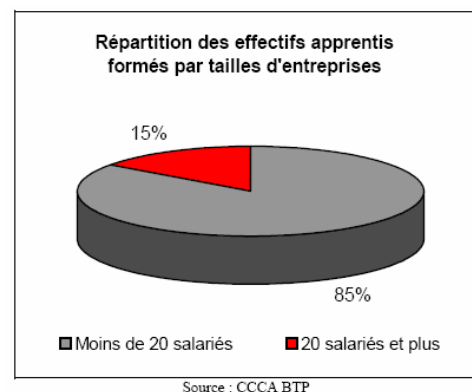
### Evolution des effectifs et qualification des salariés



Les entreprises du bâtiment recherchent majoritairement du personnel qualifié qu'elles ont souvent du mal à trouver.

Ce problème d'emploi, parfois un frein au développement des entreprises, ne semble pas affecter le secteur de la serrurerie – métallerie autant que le reste du bâtiment. En 2005, seules 2 % des entreprises de serrurerie – métallerie ont cherché à embaucher sans y parvenir (contre près de 10% pour l'ensemble de l'artisanat).

85 % des apprentis sont formés par des entreprises artisanales, soit environ 67 000 apprentis par an.



## Ratios comptables des entreprises en activité en 2002

Source CDGA 2002

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 70 465	Tranche 2 ≤ 123 856	Tranche 3 ≤ 205 257	Tranche 4 ≤ 353 102	Tranche 5 ≤ 938 373
Nombre d'entreprises	1 384	249	360	346	263	166
Effectif moyen (exploitant inclus)	3,1	1,1	1,5	2,4	4,3	8,7
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b> €	<b>186 169</b>	<b>52 032</b>	<b>96 723</b>	<b>158 920</b>	<b>264 108</b>	<b>514 670</b>
Chiffre d'affaires par personne €	60 954	48 029	65 334	64 926	61 370	59 099
Marge brute %	67,6	73,3	70,5	67,5	67,3	65,9
Valeur ajoutée %	49,4	51,1	50,2	49,8	50,7	47,4
Charges de personnel %	18,2	2,7	8,0	15,0	20,7	24,7
Cotisations de l'exploitant %	6,5	12,3	9,9	7,8	5,8	4,0
Impôts et taxes %	2,2	3,0	2,6	2,3	2,2	1,9
Excédent brut d'exploitation %	22,7	33,3	30,0	25,0	22,3	17,0
Amortissements et provisions %	3,1	4,7	4,0	3,1	2,9	2,7
Résultat d'exploitation %	19,8	29,0	26,5	22,0	19,5	14,5
Résultat financier %	-0,6	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6
Résultat courant %	19,2	28,3	25,9	21,5	18,9	13,9
<b>RESULTAT COURANT</b> €	<b>35 786</b>	<b>14 710</b>	<b>25 038</b>	<b>34 130</b>	<b>49 951</b>	<b>71 718</b>
Rotation de stocks (jrs achats ht)	44	54	53	45	44	39
Crédit clients (jrs ca ttc)	52	36	43	50	50	62
Crédit fournisseurs (jrs achats ttc)	59	51	49	57	57	67
B.F.R. (jrs ca ht)	36	25	34	35	36	40

Répartition selon le chiffre d'affaires	Global	Tranche 1 ≤ 71 075	Tranche 2 ≤ 128 206	Tranche 3 ≤ 211 396	Tranche 4 ≤ 363 378	Tranche 5 ≤ 938 373
Nombre d'entreprises	1 149	207	299	287	218	138
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>	<b>190 628</b>	<b>52 232</b>	<b>98 897</b>	<b>165 124</b>	<b>272 039</b>	<b>521 406</b>
<b>Capacité autofinancement brute</b>						
Montant en €	42 203	17 123	29 053	39 780	58 453	87 679
Jours de ca ht	80	118	106	89	78	61
<b>Prélèvements</b>						
Montant en €	34 415	13 489	25 157	34 854	48 056	63 400
Jours de ca ht	65	94	92	78	64	44
<b>Autofinancement net</b>						
Montant en €	7 788	3 634	3 896	4 925	10 397	24 279
Jours de ca ht	15	24	14	11	14	17
<b>Investissements</b>						
Montant en €	6 489	3 719	3 304	4 676	6 706	20 967
Jours de ca ht	12	26	12	10	9	14
<b>Endettement</b>						
Montant en €	10 655	4 141	6 811	6 623	12 524	34 188
Jours de ca ht	20	29	25	14	17	23
<b>Trésorerie</b>						
Montant en €	14 612	5 002	7 914	12 330	21 190	37 895
Jours de ca ht	28	35	29	26	29	26

## Données régionales

Principaux résultats économiques des entreprises de l'artisanat en Ile de France en 2002

France et régions	Nombre d'entreprises	CA HT en €	C. A. par personne	Marge brute	Valeur ajoutée	Charges de personnel	EBE	Résultat Financier	Résultat courant	Résultat courant en €
FRANCE	1 384	186 169	60 954	67,6	49,4	18,2	22,7	-0,6	19,2	35 786
Ile-de-France _____	164	196 335	61 113	71,5	52,6	18,9	24,2	-0,5	21,6	42 385

## Les entreprises et leurs caractéristiques en Essonne

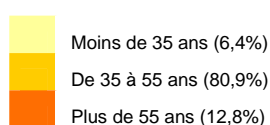
Source : Répertoire des Métiers 2004 / 2006

### Le nombre d'entreprises installées en Essonne

En mars 2006, 242 entreprises sont installées dans le secteur de la serrurerie – métallerie en Essonne.

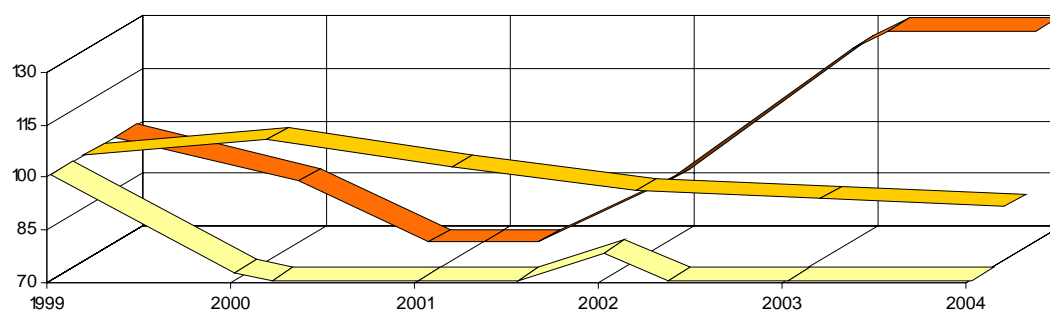
### L'âge des chefs d'entreprise en Essonne

La population des chefs d'entreprise est en grande majorité d'un âge compris entre 35 ans et 55 ans. Ils représentent 80.9 % des chefs d'entreprise.



Source INSEE / RSA 2004

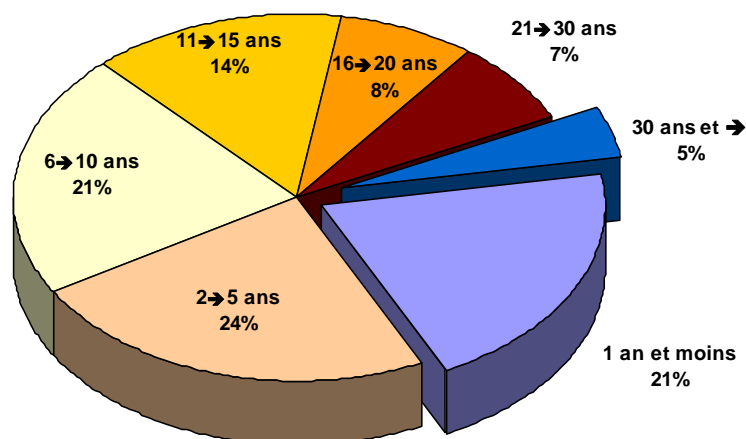
Courbe en indice base 100 année 1999



De 1999 à 2004, les établissements du groupe d'âge des "Moins de 35 ans" ont diminué de 66,7%.  
De 1999 à 2004, les établissements du groupe d'âge des "De 35 à 55 ans" ont diminué de 14,6%.  
De 1999 à 2004, les établissements du groupe d'âge des "Plus de 55 ans" ont augmenté de 50%.

## L'ancienneté des entreprises en Essonne

Plus de **40%** des entreprises immatriculées **ont moins de 5 ans**, ce qui représente un flux important de créations.



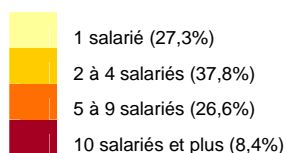
## L'emploi salarié en Essonne

Globalement, **92.3 %** des établissements installés sont employeurs. Seuls **7.7%** n'ont pas de salarié.

De 1999 à 2004, les établissements « **sans salarié** » ont augmenté de **+ 3.3 %**.  
Les établissements « **employeurs** » ont augmenté de **+ 18.4 %**.

## Parmi les établissements « employeurs »

Les établissements de « **2 à 4 salariés** » pour 2004 sont dominants dans cette famille d'activités (**37.8%**).



De 1999 à 2004, les établissements de "1 salarié" ont diminué de 17%.

De 1999 à 2004, les établissements de "2 à 4 salariés" ont augmenté de 8%.

De 1999 à 2004, les établissements de "5 à 9 salariés" ont augmenté de 11,8%.

De 1999 à 2004, les établissements de "10 salariés et plus" ont augmenté de 50%.



Carte de référence des communes de l'Essonne



**Carte de référence  
communes de l'Essonne**

## Nombre d'entreprises par communes et par activité

Ville d'établissement		Ville d'établissement	
ANGERVILLE	2	LINAS	1
ARPAJON	2	LONGJUMEAU	2
ATHIS MONS	4	LONGPONT SUR ORGE	1
AVRAINVILLE	1	MARCOUSSIS	1
BIEVRES	1	MAROLLES EN HUREPOIX	1
BOISSY LE CUTTE	1	MASSY	1
BONDOUFLE	3	MENNECY	1
BOUSSY SAINT ANTOINE	1	MEREVILLE	1
BOUTIGNY SUR ESSONNE	3	MEROBERT	1
BOUVILLE	1	MILLY LA FORET	3
BRETIGNY SUR ORGE	8	MONDEVILLE	1
BREUILLET	1	MONTGERON	7
BRUNOY	5	MONTLHERY	3
BRUYERES LE CHATEL	1	MORANGIS	8
CERNY	3	MORIGNY CHAMPIGNY	1
CHALO SAINT MARS	1	MORSANG SUR ORGE	3
CHALOU MOULINEUX	1	NOZAY	1
CHAMPLAN	2	ONCY SUR ECOLE	1
CHEPTAINVILLE	1	ORSAY	3
CHILLY MAZARIN	6	PALaiseau	5
CORBEIL ESSONNES	7	PARAY VIEILLE POSTE	4
COURCOURONNES	2	QUINCY SOUS SENART	3
CROSNE	1	RIS ORANGIS	2
DOURDAN	1	ROINVILLE SOUS DOURDAN	1
DRAVEIL	11	SACLAS	1
EGLY	1	SAINTRY SUR SEINE	2
EPINAY SOUS SENART	3	SAULX LES CHARTREUX	2
EPINAY SUR ORGE	3	SAVIGNY SUR ORGE	9
ETAMPES	5	SOISY SUR SEINE	1
EVRY	15	SAINTE CYR SOUS DOURDAN	1
FLEURY MEROGIS	1	SAINTE GERMAIN LES ARPAJON	1
FONTENAY LE VICOMTE	1	SAINTE MAURICE MONTCOURONNE	1
FORGES LES BAINS	1	SAINTE MICHEL SUR ORGE	2
GOMETZ LE CHATEL	1	SAINTE YON	1
GRIGNY	2	STE GENEVIEVE DES BOIS	7
GUIBEVILLE	1	VALPUISEAUX	1
IGNY	1	VARENNES JARCY	1
ITTEVILLE	3	VAUGRIGNEUSE	2
JUVISY SUR ORGE	5	VERT LE GRAND	1
LA FORET LE ROI	1	VIGNEUX SUR SEINE	3
LA NORVILLE	1	VILLABE	1
LA VILLE DU BOIS	2	VILLEBON SUR YVETTE	3
LARDY	2	VILLEJUST	1
LE COUDRAY MONTCEAUX	1	VILLEMOISSON SUR ORGE	3
LE PLESSIS PATE	1	VILLENEUVE SUR AUVERS	1
LES ULIS	1	VIRY CHATILLON	7
LEUDEVILLE	1	WISSOUS	4
LEUVILLE SUR ORGE	3	YERRES	3
LIMOURS	1	<b>Total</b>	<b>242</b>

## Renseignements pratiques

### Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne

---

322 Square des Champs Elysées  
B.P. 225  
91007 Evry cedex  
Tél. 01.69.47.54.20 (Standard)  
Fax. 01.69.36.31.02

Service Economique - Permanence création - Tél. 01.69.47.54.38

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat organise une matinée par semaine, de 9h30 à 12h30, une réunion d'information sur la création. Nous consulter pour les dates.

Aucune participation financière n'est demandée, mais il est nécessaire de se pré inscrire en téléphonant au 01.69.47.54.38.

### Organisations professionnelles

---

#### **Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment**

2, rue Béranger - 75140 Paris cedex 03  
Tél : 01-53-60-50-00 / Fax : 01-45-82-49-10  
e-mail : [capeb@capeb.fr](mailto:capeb@capeb.fr)

*La Confédération est chargée d'assurer la représentation et la défense des artisans au niveau national et de coordonner l'action des syndicats départementaux.*

#### **Fédération Française du Bâtiment**

33 avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16  
Tél. : 33(1) 40 69 51 00 - Fax : 33(1) 45 53 58 77  
[www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

#### **Syndicat Départemental de l'Essonne du Bâtiment**

C.A.P.E.B Grande Couronne (78 - 91 -95)  
43, Rue d'Eplûches - B.P. 115 Saint-Ouen l'Aumône - 95316 Cergy Pontoise Cedex  
Tél : 01.34.32.33.66 - Fax : 01.34.32.33.50  
e-mail : [capeb.gc@wanadoo.fr](mailto:capeb.gc@wanadoo.fr)

**Union Professionnelle Artisanale**

53 rue Ampère  
75017 Paris  
Tel : 01 47 63 31 31

*L'UPA est une organisation constituée des trois grandes confédérations de l'artisanat (dont la CAPEB). Elle a pour objectif de défendre les revendications communes à l'ensemble des artisans et de promouvoir l'entreprise artisanale.*

## Les liens utiles

### Salons professionnels

---

#### **BATIMAT®**

Salon professionnel du bâtiment  
[www.batimat.com](http://www.batimat.com)

Contactez les fédérations professionnelles pour connaître l'ensemble des salons du bâtiment.

### Organismes de certification et de normalisation

---



#### **AFAQ**

Assurance Française de l'Assurance  
Qualité  
116 rue Aristide Briand BP40  
92224 Bagneux cedex  
Tél. 01.46.11.37.71  
[www.afaq.fr](http://www.afaq.fr)



#### **OPPBTP Ile de France**

Organisme Professionnel de Prévention  
du Bâtiment et des Travaux Publics  
221, boulevard Davout  
75020 PARIS  
Tél. : 01 40 31 64 00  
e-mail : [paris@oppbtp.fr](mailto:paris@oppbtp.fr)



#### **QUALIBAT**

Organisme Professionnel de qualification  
et de certification du bâtiment  
55 avenue Kléber – 75784 Paris cedex  
16  
Tél. 01.47.4.26.01  
[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)



#### **Groupe AFNOR**

Organisme de normalisation  
11 avenue Francis de Pressensé  
93571 Saint-Denis La Plaine Cedex  
Tél. 01 41 62 80 00  
<http://www.afnor.fr>

## Formation des salariés et chefs d'entreprises / Prise en charge

---

### Pour les entreprises non adhérentes à la CAPEB

FAF SAB  
Tél : 01 49 54 77 00

*Pour les salariés*

Fond Assurance Formation  
du secteur du bâtiment  
Tel : 01 49 70 85 70

ARFAB  
Tel : 02 38 77 04 27

*Pour les chefs d'entreprise*

Pour les entreprises adhérentes à la CAPEB, s'adresser directement à la CAPEB pour les formations des chefs d'entreprises, et au FAF SAB pour les salariés.

## Centre de gestion

---



### Centre National de Gestion Agréé du Bâtiment

5 bis rue de Rochechouart  
75009 Paris  
Tel. : 01 44 53 15 55

## Revues professionnelles

---

### Charpente, Métallerie, Serrurerie

« Construire en métal aujourd'hui ». CMS présente aux professionnels l'actualité technique et commerciale des métiers de la serrurerie - métallerie, de la construction métallique, de la miroiterie. 6 n° par an.

Edial Editions - 126 rue du Temple – 75003 Paris - Tél.: 01 44 78 87 78 <http://www.edial.fr>

### L'entrepreneur second oeuvre et finitions

Cette édition développe des thèmes comme la menuiserie, l'agencement, la serrurerie-métallerie, les plafonds - cloisons, la peinture - revêtements, la vitrerie-miroiterie.

<http://www.lemoniteur-expert.com/kiosque/contenu/revues/entrepreneur.asp>

## Les sources d'information

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – [www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

Fédération Française du Bâtiment – [www.ffbatiment.fr](http://www.ffbatiment.fr)

Batiportail – [www.batiportail.com](http://www.batiportail.com)

CIDJ – Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse – [www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)

APCE – Agence Pour la Création d'Entreprise – [www.apce.fr](http://www.apce.fr)

RM – Répertoire des Métiers de l'Essonne – [www.cm-essonne.fr](http://www.cm-essonne.fr)

APCM – Assemblée Permanente des Chambre de Métiers – [www.artisanat.info](http://www.artisanat.info)

INSEE/RSA – Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

FCDGA – Fédération des Centres de Gestion Agréés – [www.fcga.fr](http://www.fcga.fr)